

Réhabilitation du sommet du Mont Ventoux

Le Conseil départemental de Vaucluse maître d'ouvrage des travaux

Publié le 02 décembre 2019

Au regard de l'ampleur de ce projet d'intérêt départemental et au vu de la nature des travaux nécessaires et de leur localisation (en partie sur des parcelles départementales ou sur RD) le Conseil départemental a été identifié par les instances de pilotage du projet comme étant la structure adaptée pour porter la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Il dispose de l'ingénierie technique et financière nécessaire à leur réalisation.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Un projet environnemental et paysager

Des études pré-opérationnelles ont été réalisées sous la co-maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de Vaucluse et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (futur Parc Naturel Régional), avec l'appui du cabinet Alep paysagiste et du groupement naturaliste Médiaterre/Naturalia. Elles ont permis de définir un projet de réhabilitation du sommet du Mont Ventoux selon deux objectifs, au regard des enjeux environnementaux et paysagers du site.

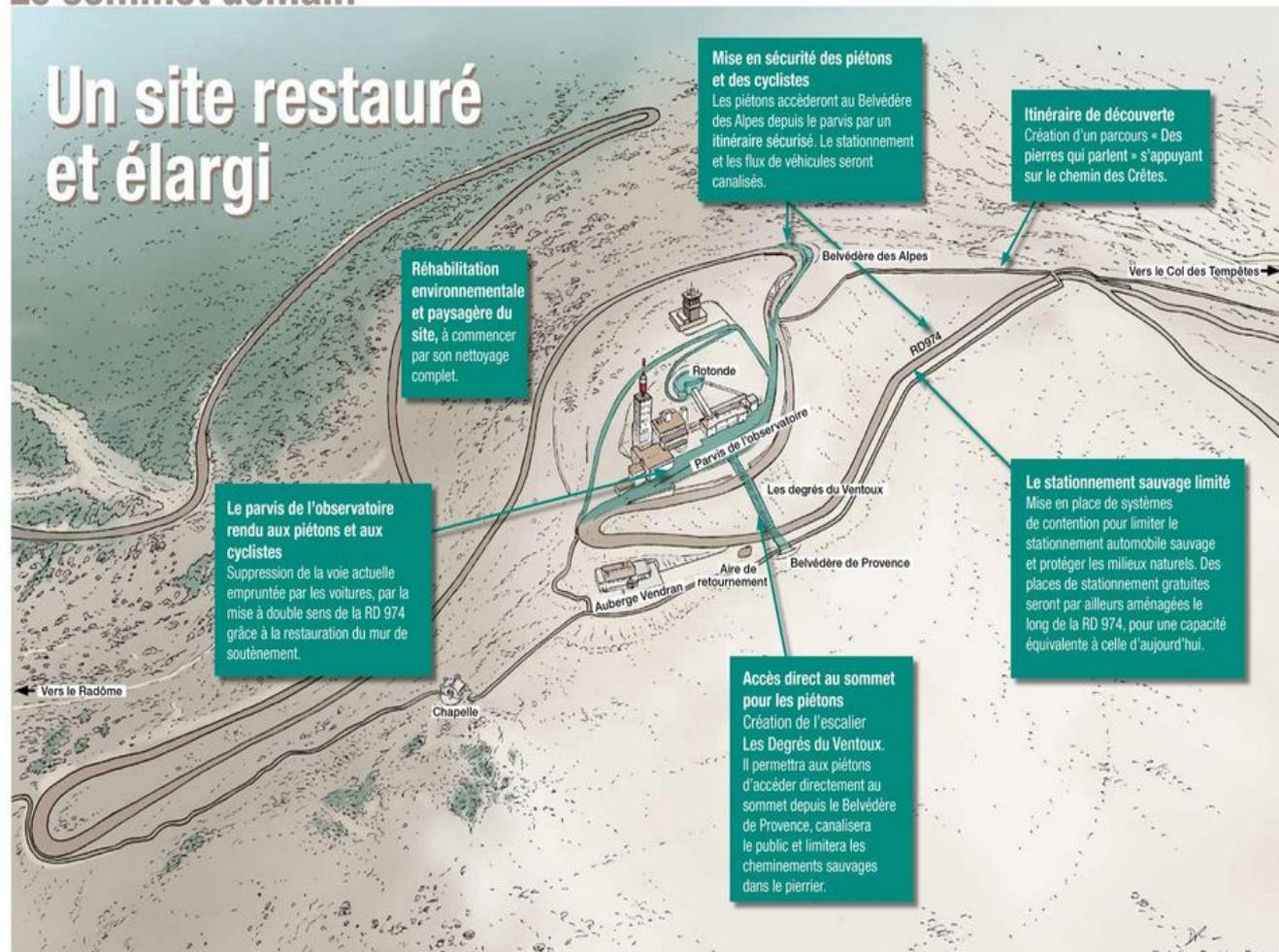
Deux grands objectifs

- Organiser la fréquentation touristique estivale du site Haut lieu du cyclisme international, le « Géant de Provence » est aussi devenu le terrain privilégié pour la pratique de sports de pleine nature (randonnée pédestre, vol libre,...) et du tourisme vert. Environ 700 000 visiteurs s'y rendent annuellement, avec un pic de fréquentation en saison estivale. Cette fréquentation diversifiée, et en constante évolution, mérite d'être organisée afin de rendre l'espace plus qualitatif pour les visiteurs.
- Améliorer la découverte du patrimoine naturel et culturel, notamment par la restauration de ce patrimoine et sa mise en interprétation Site reconnu par différentes mesures d'inventaires et de protection au titre de l'environnement et des paysages (Réserve de Biosphère de l'UNESCO, site Natura 2000, Réserve Biologique Intégrale, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), site inscrit loi paysages 1930), il comprend un patrimoine naturel et paysager d'une richesse exceptionnelle, ainsi qu'un héritage culturel, tous deux à protéger et à valoriser pour ceux qui le gravissent.

Une approche « intégrée »

Les objectifs traduits en actions

Le sommet demain



Le Conseil départemental de Vaucluse principal financeur

Pour un montant total de 3 406 000 €, le Département de Vaucluse va financer 60,36 % des travaux.

Les autres financeurs

- Union européenne (FEDER) : 250 000 €, soit 7,34 %
- Etat (FNDAT) : 500 000 €, soit 14,68 %
- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : 600 000 €, soit 17,62 %

Co-maîtrise d'ouvrage des études opérationnelles

Dans sa stratégie Vaucluse 2025-2040, le Conseil départemental a adopté le principe d'un partenariat technique et financier avec le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (SMAEMV) pour mener l'opération de réhabilitation paysagère du sommet du Mont Ventoux.

Le calendrier prévisionnel

Le Conseil départemental porte les dossiers règlementaires nécessaires à la réalisation des travaux. Le lancement de l'appel d'offres, fin 2019, permettra une notification au(x) soumissionnaire(s) retenu(s) en début d'année 2020, en vue de la réalisation des travaux entre les mois d'avril et octobre, des années 2020 et 2021, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09